



CCAS

COMPTE ADMINISTRATIF 2025

PRESENTATION

VUE D'ENSEMBLE : ETATS C1 ET A

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2025 (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 144 090,53 €	1 143 744,43€
	Solde de l'exercice : - 346,10 €		
	Section d'investissement	27 611,15 €	19 696,25 €
	Solde de l'exercice : - 7 914,90 €		
	SOLDE GLOBAL DE L'EXERCICE : -8 261,00 €		

		DEPENSES	RECETTES
REPORTS DE L'EXERCICE 2024	Section de fonctionnement		483,62 €
	Solde de clôture : + 137,52 € Excédent qui sera reporté sur le budget 2026 (article R002)		
	Section d'investissement		174 814,46 €
	Solde de clôture : + 166 899,56 € Excédent qui sera reporté sur le budget 2026 (article R001)		
	RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE : + 167 037,08€		

		DEPENSES	RECETTES
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2026	Section de fonctionnement	0 €	0 €
	Section d'investissement	0 €	0 €
		Solde des restes à réaliser (RAR) : - 0 €	
		La somme du résultat de clôture d'investissement et du solde des RAR est positive ; il n'y a donc pas besoin qu'une partie du résultat de fonctionnement (exploitation) soit affectée à l'investissement.	

En fonctionnement, l'exercice est déficitaire de 346,10 €. L'an dernier, pour mémoire, il était déficitaire de 14 219,19 €. Le résultat est meilleur que celui de l'an dernier, compte tenu de la baisse des charges à caractère général et des charges de personnel, malgré la baisse des recettes (-4,99 %), compensée par la subvention de la commune en augmentation. La baisse des recettes est liée notamment à la baisse des recettes du multi-accueil (participations des familles et prestations de la CAF). Pour mémoire, les comptes du CCAS doivent être maintenus à l'équilibre, vu que c'est le budget communal qui l'alimente si besoin, notamment avec la subvention annuelle.

Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 1 125 285,43 € enregistrent une baisse de 5,14 % (- 60 963,94 €) ; l'an dernier, elles avaient augmenté de 11,54 %. Les recettes réelles de fonctionnement de 1 142 997,61 € baissent également de 3,86 % (- 45 864,64 €), alors qu'elles avaient augmenté de 8,62 % l'an dernier. L'évolution à la baisse des recettes est légèrement plus importante que celle des dépenses réelles globales. L'effet ciseau identifié déjà l'an dernier est contenu cette année. Toutefois, il est à noter qu'il est contenu grâce à la subvention d'équilibre annuelle. Cette dernière a dû de nouveau être augmentée cette année de 46 452 € (contre 84 548 € l'an dernier). Sans compter cette subvention, les recettes réelles du CCAS baissent de 12,11 %, accentuant l'effet ciseau à 7,15 %. Les recettes réelles ne couvrent pas les besoins des dépenses réelles qui ont été contenues et qui ont même baissé à cause de la vacance de postes au sein du personnel. En ajoutant le report excédentaire (article R002 : excédent cumulé reporté) de 483,62€, le solde global cumulé (de clôture) est excédentaire de 137,52 €.

En investissement, l'exercice est déficitaire de 7 914,90 €. Pour mémoire il était déficitaire de 8 461,63 € l'an dernier. Les dépenses d'investissement ont été moins élevées cette année, compte tenu des travaux réalisés concernant le réaménagement de la crèche. En recette seul le versement du FCTVA de l'année N-2 a été perçu cette année. Avec le report de l'an dernier, le résultat de clôture est excédentaire de 166 899,56€.

Toutes sections confondues, l'exercice est déficitaire de 8 261,00 € (déficit de 22 680,82 € en 2024). Le résultat de clôture est excédentaire de 166 899,56 € (175 298,08€ en 2024). Les résultats sont conformes aux attentes.

BALANCE GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 A 2025

INVESTISSEMENT	2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
10	Dotations, fonds divers et réserves		1 205		20 873		73 173		11 089		863		6 201		6 403		891
13	Subventions d'investissement		279 460		108 340		4 000		0		0		7 650		0		0
16	Emprunts et dettes assimilées																
20	Immobilisations incorporelles			1 181		5 677		7 620		446		314		0		0	
204	Subventions d'équipement versées																
21	Immobilisations corporelles	50 395		8 660		23 822		37 802		39 035		5 433		31 697		26 864	
23	Immobilisations en cours	395 670		63 088		3 000		0		0		0		0		0	
	opérations d'équipement																
45	opérations pour compte de tiers																
...	Autres dépenses/recettes																
...	Opérations d'ordre	50	9 331	50	14 223	50	17 874	1 656	14 250	50	21 214	50	23 125	732	17 564	747	18 805
001	Solde d'exécution reporté		185 890		29 771		101 556		191 290		169 551		152 097		183 276		174 814
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé																
Total investissement		446 116	475 886	72 978	173 206	32 549	196 603	47 078	216 629	39 531	191 628	5 797	189 073	32 429	207 243	27 611	194 511
Solde d'exécution		29 771		100 228		164 055		169 551		152 097		183 276		174 814		166 900	

En investissement, les dépenses d'équipement sont moins élevées cette année compte tenu de l'adaptation en cours des locaux de la crèche dans le cadre du référentiel petite enfance. Les recettes baissent, dans la mesure où elles ne sont constituées que du FCTVA correspondant au remboursement de la TVA appliquée sur l'investissement de l'année 2023.

FONCTIONNEMENT		2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	148 952		148 033		108 857		124 488		159 297		164 776		174 652		155 389	
012	Charges de personnel, frais assimilés	765 111		837 777		850 133		852 669		853 291		876 586		992 664		952 350	
14	Atténuation de produits																
65	Autres charges de gestion courante	19 026		22 940		14 920		18 895		20 197		20 220		18 923		17 486	
66	Charges financières																
67	Charges exceptionnelles	200		0		18 193		183		270		0		0		59	
68	Dotations et Provisions											1 916		0		0	
013	Atténuation de charges		651		0												
70	Produits des services, du domaine...		209 519		421 569		189 491		250 192		256 526		289 006		316 823		305 296
73	Impôts et taxes																
74	Dotations et participations		760 655		640 940		713 885		730 507		800 769		803 979		851 217		831 310
75	Autres produits de gestion courante											1 440		20 821		5 616	
76	Produits financiers																
77	Produits exceptionnels		371		2 332		12 134		2 806		390			1		775	
...	Autres dépenses/recettes																
...	Opérations d'ordre	9 331	50	14 223	50	17 874	50	14 250	1 656	21 214	50	23 125	50	17 564	732	18 805	747
002	Résultat reporté		33 664		62 289		104 208		28 707		3 384		6 850		14 703		484
Total fonctionnement		942 620	1 004 910	1 022 972	1 127 180	1 009 977	1 019 768	1 010 485	1 013 868	1 054 269	1 061 119	1 086 622	1 101 325	1 203 803	1 204 297	1 144 091	1 144 228
Résultat de clôture		62 289		104 208		9 791		3 384		6 850		14 703		494		137	

L'évolution des dépenses réelles est liée aux charges à caractère général et de personnel. Les recettes réelles sont en baisse comme les dépenses, mais pour couvrir ces dernières, la subvention communale d'équilibre a dû être augmentée.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le



ID : 074-267402121-20260521-2026DELIB011-DE

	2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total réalisations	1 388 736	1 480 796	1 090 622	1 296 387	1 002 467	1 127 447	1 057 563	1 230 498	1 093 800	1 252 747	1 092 419	1 290 398	1 236 232	1 411 540	1 171 702	1 338 739
Total de l'exercice	92 060		205 764		124 981		172 935		158 947		197 979		175 308		167 037	
Restes à réaliser investissement	16 513	108 340	5 329	4 000	27 236	0	21 691	0	959	7 650	5 351		8 477			
Restes à réaliser fonctionnement	0	0	0	0	12823,11	88923,52	0	0	0	0						
Total de l'exercice + restes à réaliser	1 405 249	1 589 136	1 095 951	1 300 387	1 042 525	1 216 371	1 079 254	1 230 498	1 094 758	1 260 397	1 097 770	1 290 398	1 244 709	1 411 540	1 171 702	1 338 739
TOTAL CUMULE	183 887		204 436		173 846		151 244		165 639		192 628		166 831		167 037	

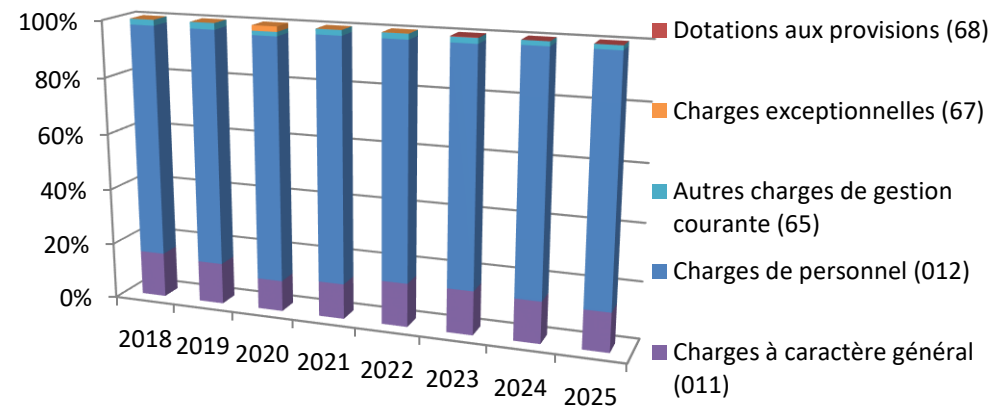
SECTION DE FONCTIONNEMENT: DETAIL

Les dépenses

Mouvements réels – euros courants

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2024/2025
Charges à caractère général (011)	148 952	148 033	108 857	124 488	159 297	164 776	174 652	155 389	-11,03%
Charges de personnel (012)	765 111	837 777	850 133	852 669	853 291	876 586	992 664	952 350	-4,06%
Autres charges de gestion courante (65)	19 026	22 940	14 920	18 895	20 197	20 220	18 923	17 486	-7,59%
Charges exceptionnelles (67)	200	-	18 193	183	270	-	-	59	#DIV/0!
Dotations aux provisions (68)						1 916	-	-	#DIV/0!
TOTAL	933 289	1 008 750	992 103	996 235	1 033 055	1 063 498	1 186 239	1 125 285	-5,14%
Total hors dette et charges exceptionnelles	933 089	1 008 750	973 910	996 052	1 032 785	1 061 582	1 186 239	1 125 226	-5,14%

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



Observations sur les évolutions :

☛ **Charges à caractère général (chapitre 011) :** 155 389,39 € (174 662, 40 € en 2024, soit -11,03 %) : les charges à caractère général baissent par rapport à l’an dernier et sont même plus basses qu’en 2023. Cette évolution est liée notamment à la baisse de l’inflation à 0,9 % sur l’année et à la poursuite des efforts des services pour maîtriser l’évolution des dépenses ; le service de la crèche connaît une baisse des dépenses de 3,59 % contre une augmentation de 3,74% en 2024 liée à différents postes de dépenses comme les fournitures courantes, l’entretien et les réparations. Le RPE affiche une hausse de 3,65 %.

Les dépenses liées à la livraison de repas (compte 6042) pour 52 258,06 € (53 151,55 € en 2024) ont baissé de 1,68%. Le marché a été passé en septembre 2023 ; les prix unitaires ont augmenté conformément à la clause de révision, mais le nombre de repas est inférieur au nombre de repas de 2024, compte-tenu notamment de la fermeture de 5 berceaux en septembre 2025.

TOTAL REPAS SERVIS POUR LES ENFANTS	Année 2024	Année 2025
Repas	9 459	9 015
Gouter	9 202	8 946
Total	18 661	17 961

Le prix du repas a augmenté de 58 centimes en moyenne et le prix du goûter de 15 centimes.

Les dépenses d’eau et assainissement (compte 60611) ont plus que doublé et enregistrent une augmentation de 151,46% et sont passées de 2 793 € à 7 023, 32 €. L’augmentation est surtout liée à la présence d’une fuite dans le sol qui a fait passer la consommation de 517m³ en 2024 à 1 030 m³ en 2025 mais aussi au changement de méthode facturation du Syndicat Rocailles et Bellecombe (SRB). En 2025, le Syndicat Rocailles et Bellecombe a mis en place la bi-facturation. Une facture d’acompte représentant 30 % de la consommation de l’année dernière et la moitié de l’abonnement a été payée cette année, en plus de la facture annuelle. Le prix du mètre cube est fixé en 2025 à 5,92 € TTC pour une consommation type de 120m³. Concernant l’électricité, la consommation baisse de 18,84 % par rapport à l’an dernier, alors que ces dernières années, le coût était en hausse. Le volume consommé est de 25 231 KWh en 2025 contre 24 911KWh en 2024 (28 543KWh en 2023) pour un prix unitaire du KWh à 0,331€ en 2025 contre 0,947€ en 2024.

Les dépenses d’alimentation (compte 60623) sont globalement stables à 605,71 €. Les dépenses de couches, après plusieurs années d’augmentations, baissent de 29 % et sont de 3 609,51 €. La baisse est liée à la baisse de la quantité achetée : 18 740 couches en 2025 contre 24 558 en 2024.

Le coût des produits d'entretien (compte 60631) continue de baisser de plus de 18 %, par rapport à l'an dernier, suite au changement de fournisseur et le volume commandé.

Les fournitures de petit équipement (compte 60632) sont plus de 2,5 fois plus élevées que l'an dernier avec un montant de 2 754,04 € (+164,86 %) ; il s'agit des dépenses de matériel pour des petits travaux effectués par les services techniques dans le cadre de l'adaptation des locaux au nouveau référentiel de la petite enfance, impliquant des travaux de plomberie et d'électricité pour 1 106,20 €.

Les fournitures diverses du compte 6068 d'un montant de 2 837,12 € (matériel pédagogique, linge pour le RPE et crèche) baissent légèrement, mais il est à noter que les dépenses affectées au service Relais Petite Enfance (RPE) sont en hausse, compte-tenu du déploiement du RPE sur 2 nouvelles communes, Arbusigny et La Muraz, depuis le 1^{er} janvier 2025.

Le compte prestation de services (611) a été très peu mobilisé cette année (283,03 €) ; il s'agit des dépenses liées au contrôle de la qualité de l'air et de l'eau. Le marché d'analyses des besoins sociaux étant terminé, les grosses dépenses des exercices précédents n'ont plus lieu d'être.

Pour mémoire, les dépenses de location (compte 6132) correspondent au loyer du Relais Petite Enfance à l'Hôpital Départemental de Reignier (HDR) ; le loyer mensuel est de 1 200€ charges comprises. Le RPE est installé à l'HDR depuis septembre 2022.

Les charges de copropriété affectées au compte 614 sont les charges liées à la crèche ; d'un montant de 5 316,50 €, elles augmentent de 6,70 %.

Les locations de copieurs affectées au compte 61358 augmentent de plus de 60 % compte-tenu que le 4^{ème} trimestre de 2024 n'a pas été rattaché à l'exercice 2024, par conséquent 5 trimestres sont donc payés sur 2025.

Les dépenses liées à l'entretien du bâtiment imputées sur les comptes 615221 et compte 615228 sont en baisse cette année de près de 50 % ; pour mémoire, l'an dernier, la chaudière, l'armoire de maintien en chauffe et le lave-vaisselle avaient nécessité des réparations importantes. Les frais de maintenance (compte 6156) de 2 953,32 € (3 340,10 € en 2024) diminuent de nouveau à hauteur de 26 %, mais cette baisse est liée au fait qu'il y a eu une facturation en double en 2024 ; cela concerne l'entretien des cuisines, les relevés des copieurs.

Suite à un abonnement supplémentaire à la veille « les pros de la petite enfance », les dépenses du compte 6182 dépassent les crédits prévus au budget primitif de 107 €.

Les frais de formation (compte 6184) sont passés de 289,11 € à 1 003,60 € cette année au lieu de 2 400 € compte tenu du plan de formation annuel, en particulier le renouvellement des formations de premiers secours (PSC1).

L'analyse des pratiques imputée sur le compte 62268 voit son coût (3 109,04 €) augmenter de 19,81 %, suite à l'augmentation du nombre de séances et du prix.

Le compte 6228 enregistre une baisse de près de 128 %. Le montant de 1 497 € est lié aux séances d'éveil musical et d'activité intergénérationnelle organisées par le RPE.

Les dépenses liées au repas des aînés et colis de fin d'année (compte 6232) sont stables cette année à 21 989,67 € (+167,82 €).

La journée handisolaire est affectée au compte 6233 pour 765,70 €. (311,18 € en 2024) ; les dépenses correspondent aux frais de communication, location de tables et chaises, ainsi que la séance de cinéma dédiée.
Le compte 6288 (900 €) est dédié au spectacle de fin d'année.

➤ **Charges de personnel (chapitre 012) :** 952 350,37 € (992 663,97 € en 2024) : L'évolution des charges de personnel (- 40 313,60 €, soit - 4,06 %) est liée à des périodes de vacances de poste au service de crèche (- 5,44 % sur les charges), notamment le poste de direction et des postes d'EJE, ainsi que des ½ temps thérapeutiques partiels. Il est à noter le poste à mi-temps créé au RPE pour assurer les ateliers itinérants sur le périmètre pluricommunal étendu à 2 communes (+ 9,18 % sur les charges).

➤ **Autres charges de gestion courante (chapitre 65) :** 17 486,20 € (18 923,00 € en 2024, soit -7,59 %). Les aides et secours (compte 65134) baissent de 42,42 % cette année ; ils s'élèvent à 1 843,84 € contre 3 202,35 € l'an dernier. Pour mémoire, les aides sociales facultatives sont délivrées sur demande du pôle médico-social.
Concernant le versement des subventions aux associations (compte 65748) d'un montant de 13 582 € (contre 13 680,55 € en 2024), il est stable compte tenu des choix faits par le conseil d'administration. Les subventions accordées sont ventilées comme suit :

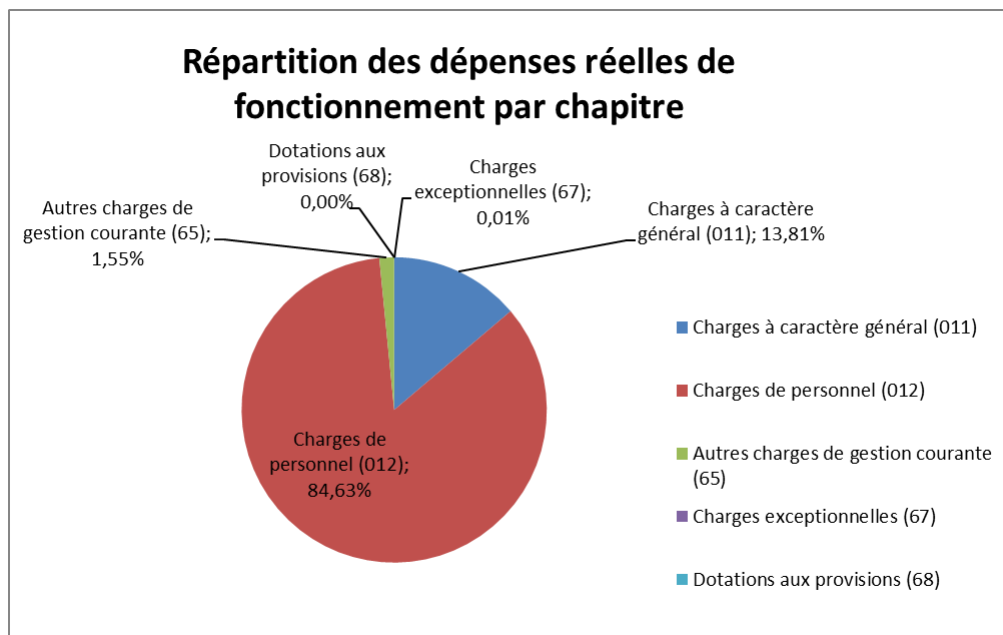
ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL	13 582,00 €
Ass LES RESTAURANTS DU COEUR	300,00 €
Ass DONNEURS DE SANG	400,00 €
Ass APF FRANCE HANDICAP	200,00 €
Ass ALMA74	100,00 €
Ass AFTC 74	300,00 €
Ass HANDI FESTIF	500,00 €
HANDISPORT HAUTE SAVOIE	100,00 €
Ass ASSOC ESPACE FEMMES	650,00 €
Ass ASSAD	100,00 €
Ass ADMR LA ROCHE SUR FORON	1 330,00 €
Ass NOUS AUSSI	500,00 €
Ass CROIX ROUGE FRANCAISE	500,00 €
Ass ADMR	8 502,00 €
Ass CINEBUS	100,00 €

Mouvements réels – euros par habitant

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT en € par habitant	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rappel de la population	7834	7923	8203	8235	8268	8349	8373	8313
Charges à caractère général (011)	19,01	18,68	13,27	15,12	19,27	19,74	20,86	18,69
Charges de personnel (012)	97,67	105,74	103,64	103,54	103,20	104,99	118,56	114,56
Autres charges de gestion courante (65)	2,43	2,90	1,82	2,29	2,44	2,42	2,26	2,10
Charges exceptionnelles (67)	0,03	-	2,22	0,02	0,03	-	-	0,01
Dotations aux provisions (68)						0,23	-	-
TOTAL	119,13	127,32	120,94	120,98	124,95	127,38	141,67	135,36
Total hors dette et charges exceptionnelles	119,11	127,32	118,73	120,95	124,91	127,15	141,67	135,36

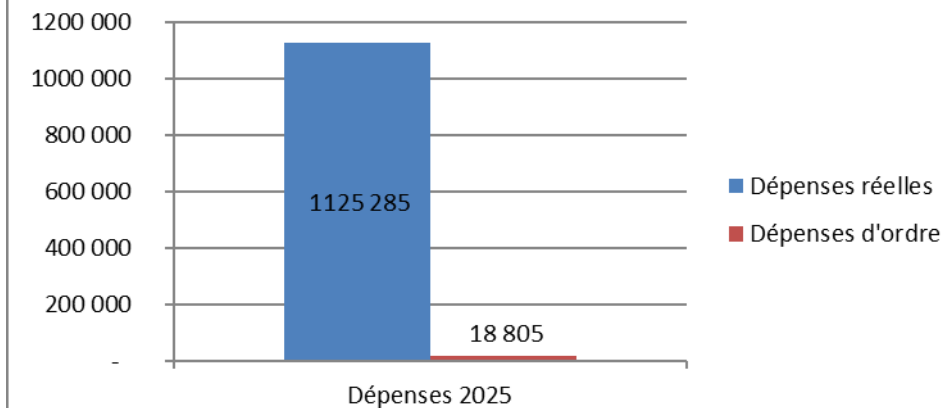
Structure des dépenses réelles

REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT par chapitre	2021	2022	2023	2024	2025
Charges à caractère général (011)	12,50%	15,42%	15,49%	14,72%	13,81%
Charges de personnel (012)	85,59%	82,60%	82,42%	83,68%	84,63%
Autres charges de gestion courante (65)	1,90%	1,96%	1,90%	1,60%	1,55%
Charges exceptionnelles (67)	0,02%	0,03%	0,00%	0,00%	0,01%
Dotations aux provisions (68)			0,18%	0,00%	0,00%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%



L'essentiel des dépenses du CCAS est constitué des dépenses de personnel représentant 84,63 % des dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement Réelles / Ordre

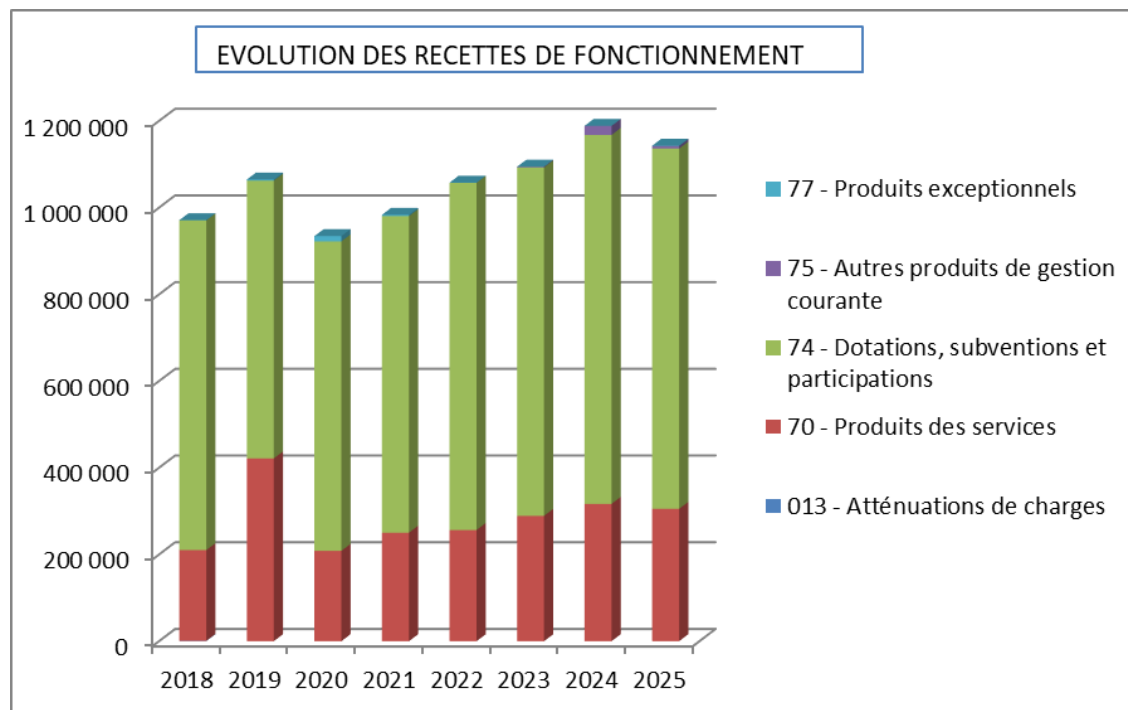


Les dépenses d'ordre de 18 805,10 € sont les amortissements des immobilisations liées au Relais Petite Enfance (RPE anciennement RAM) et à la crèche. A ces dépenses correspondent des recettes d'ordre en investissement du même montant. Cela constitue une partie de l'autofinancement.

Les recettes

Mouvements réels – euros courants

REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT par chapitre	2 018	2 019	2 020	2 021	2022	2023	2024	2025	Variation 2024/2025
013 - Atténuations de charges	651	0	0						
70 - Produits des services	209 519	421 569	208 407	250 192	256 526	289 006	316 743	305 296	-3,61%
74 - Dotations, subventions et participations	760 655	640 940	713 885	730 507	800 769	803 979	851 217	831 310	-2,34%
75 - Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	1 440	20 821	5 616	-73,03%
77 - Produits exceptionnels	371	2 332	12 134	2 806	390	0	1	775	77437,00%
TOTAL	971 196	1 064 840	934 426	983 505	1 057 685	1 094 425	1 188 782	1 142 998	-3,85%
Total hors produits exceptionnels	970 825	1 062 508	922 292	980 700	1 057 295	1 094 425	1 188 781	1 142 222	-3,92%



Observations :

☛ **Produits des services (chapitre 70) :** 305 296,42 € (316 823, 37€ en 2024 soit - 3,64 %). Ces produits correspondent notamment aux paiements par les familles de la crèche de 267 792,32 € (contre 286 363,62€ en 2024) ; la baisse de 6,49 % est due notamment à la réduction du nombre de berceaux à la section des bébés (- 5 berceaux). Pour mémoire, les tarifs tiennent compte des quotients familiaux et du tarif plancher qui augmente un petit peu tous les ans ; les places sont réparties par tiers pour chaque catégorie de revenus. Le prix moyen de garde est de 3,23€ de l'heure en 2025, il était de 3,15 € en 2024.

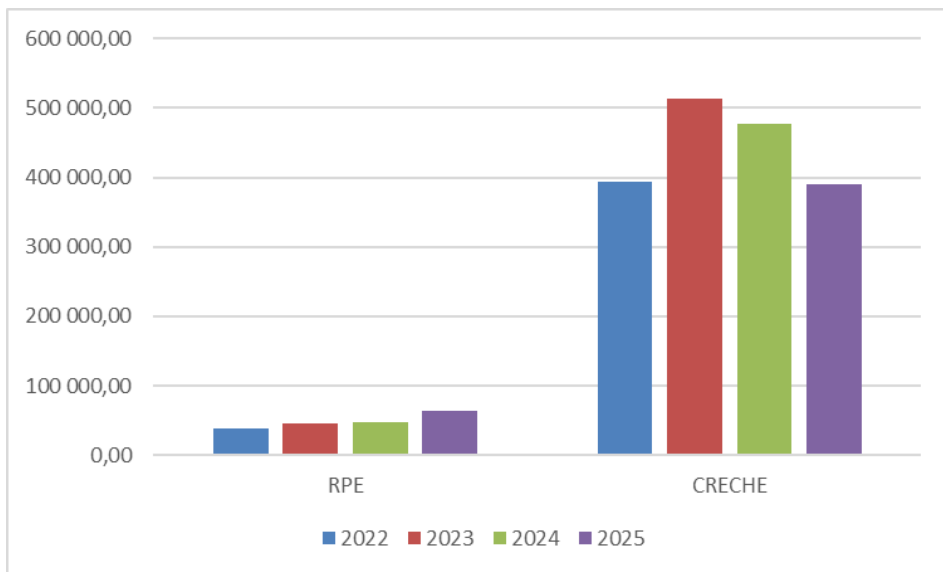
Il s'agit aussi du tiers du prix de vente des concessions funéraires (3 311,69€ ; - 19,88 %).

Les participations des communes au coût du RPE pour l'année 2025 s'élèvent à 33 090,62 € ; elles augmentent de 31,11 % par rapport à la participation de 2024, compte-tenu de l'extension du périmètre d'intervention qui est passé de 5 à 7 communes, en intégrant Arbusigny et La Muraz au 1^{er} janvier 2025. Pour rappel la participation des communes se calculent sur les dépenses N-1 et est proportionnelle au nombre d'assistants maternels agréés sur chaque territoire.

☛ **Dotations, subventions et participations (chapitre 74) : 831 310,08 € (851 217,19€ en 2024, soit - 2,34 %) ;** les aides de la CAF dans le cadre des différents contrats et l'aide de la MSA (crèche et RPE) sont imputées sur ce chapitre ; 394 830,12 € pour la crèche (478 102,49€ en 2024 soit - 17,42 %) et 65 180,57 € pour le RPE (48 464,14€ en 2024, soit +34,49 %). Pour mémoire, le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été remplacé par la Convention Territoriale Globale (CTG); ainsi la Caisse d'Allocations Familiales verse en plus des prestations de services pour la crèche et le RPE une somme appelée bonus territoire qui est incluse dans les prestations de services et qui remplace le CEJ. Contrairement aux modalités de paiement du CEJ, le bonus territoire est versé à hauteur de 70% en fin d'année N au lieu de l'année N+1.

La baisse enregistrée des versements de la CAF d'un montant de 390 485,57 € pour la crèche est liée à la baisse du nombre de berceaux à compter de septembre 2025 et à une erreur dans la déclaration du nombre d'heures facturées. Cette erreur a conduit à une baisse du versement prévisionnel de la CAF qui devrait être rattrapée en 2026.

Les prestations versées par la CAF pour le RPE en 2025 s'élève à 64 487,32 €. En 2024, elles étaient de 42 215,25 €, soit une augmentation de 52,76 %. Cette évolution est due au développement de l'activité du RPE.



La subvention communale est passée de 324 548 € à 371 000 €, compte tenu des besoins d'équilibre en fin d'exercice.

☛ **Produits de gestion courante (chapitre 75) : 5 415,74 € (20 820,67 € en 2024) ;** cela correspond à un don de 100 € et à l'annulation de rattachement sur l'année antérieure pour 5 520 € correspondant à la facturation de la prestation d'analyse des besoins sociaux ; au lieu de rembourser la communauté de communes avec laquelle la commune est en groupement de commandes, cette dernière a réglé directement le prestataire.

☛ **Produits exceptionnels (chapitre 77) : 775,37 € ;** il s'agit d'un mandat annulé.

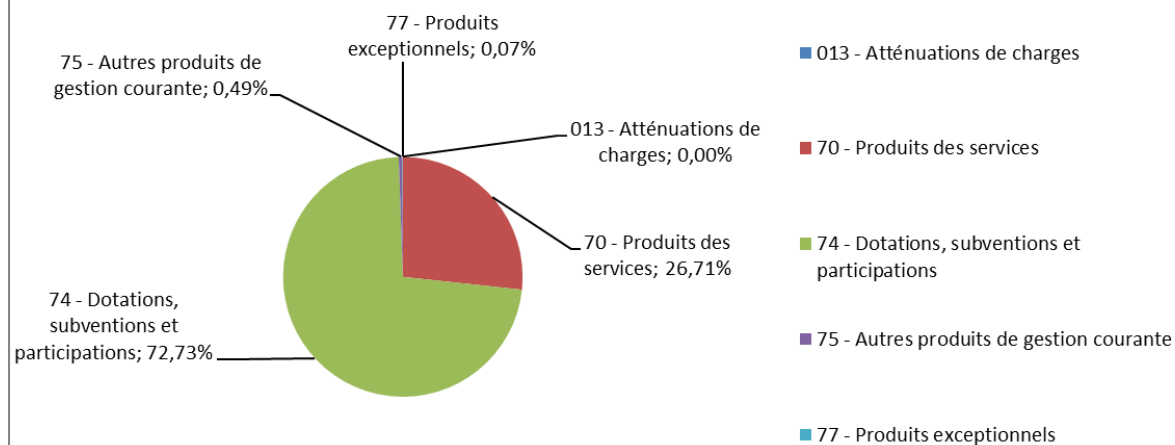
Mouvements réels – euros par habitant

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 018	2 019	2 020	2 021	2022	2023	2024	2025	Variation 2024/2025
Rappel de la population	7 834	7 923	8 203	8 235	8268	8349	8373	8313	
013 - Atténuations de charges	0	0	0	0	-	-	-	-	
70 - Produits des services	27	53	25	31	31,03	34,62	37,83	36,73	-2,92%
74 - Dotations, subventions et participations	97	81	87	89	96,85	96,30	101,66	100,00	-1,63%
75 - Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	-	0,17	2,49	0,68	-72,83%
77 - Produits exceptionnels	0	0	1	0	0,05	0	0	0,09	#DIV/0!
TOTAL	124	134	114	120	127,93	131,08	141,98	137,50	-3,16%
Total hors produits exceptionnels	124	134	112	120	127,88	131,08	141,98	137,40	-3,22%

Structure des recettes

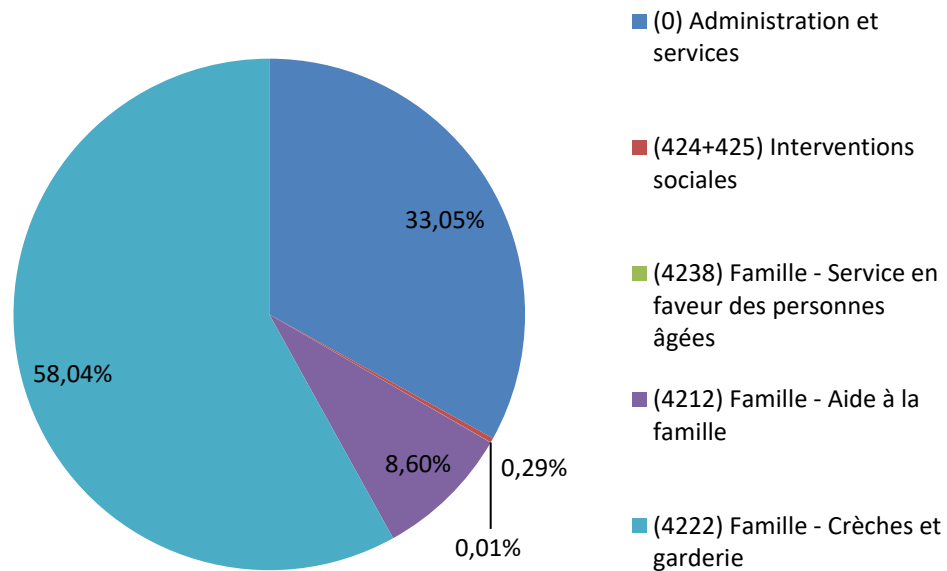
REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT par chapitre	2018	2019	2020	2021	2022	2021	2023	2024	2025
013 - Atténuations de charges	0,07%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
70 - Produits des services	21,57%	39,59%	22,30%	25,44%	24,25%	25,44%	26,41%	26,64%	26,71%
74 - Dotations, subventions et participations	78,32%	60,19%	76,40%	74,28%	75,71%	74,28%	73,46%	71,60%	72,73%
75 - Autres produits de gestion courante	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,13%	1,75%	0,49%
77 - Produits exceptionnels	0,04%	0,22%	1,30%	0,29%	0,04%	0,29%	0,00%	0,00%	0,07%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Répartition des recettes réelles de fonctionnement par chapitre

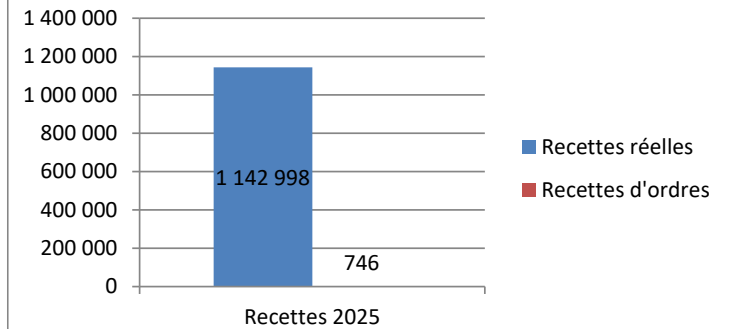


L'essentiel des ressources est dû aux prestations versées par la CAF et à la subvention de la commune.

Répartition des recettes par secteur



Recettes de fonctionnement Réelles / Ordre



Les recettes d'ordre de 746, 82 € correspondent aux amortissements des subventions reçues pour la crèche et le RPE. Ces recettes s'équilibrent avec les dépenses d'ordre en investissement du même montant.

SECTION D'INVESTISSEMENT : DETAIL

Les dépenses

Mouvements réels – euros courants

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT par chapitre	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Immobilisations incorporelles (20)		1 181	955	7 620	446	314	-	-
Immobilisations corporelles (21)	50 395	8 660	1 308	37 802	39 035	5 433	31 697	26 864
Immobilisations en cours (23)	395 670	63 088	3 000	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières (27)						-	-	-
TOTAL	446 066	72 928	5 263	45 422	39 481	5 747	31 697	26 864

Les dépenses d'investissement sont constituées comme suit :

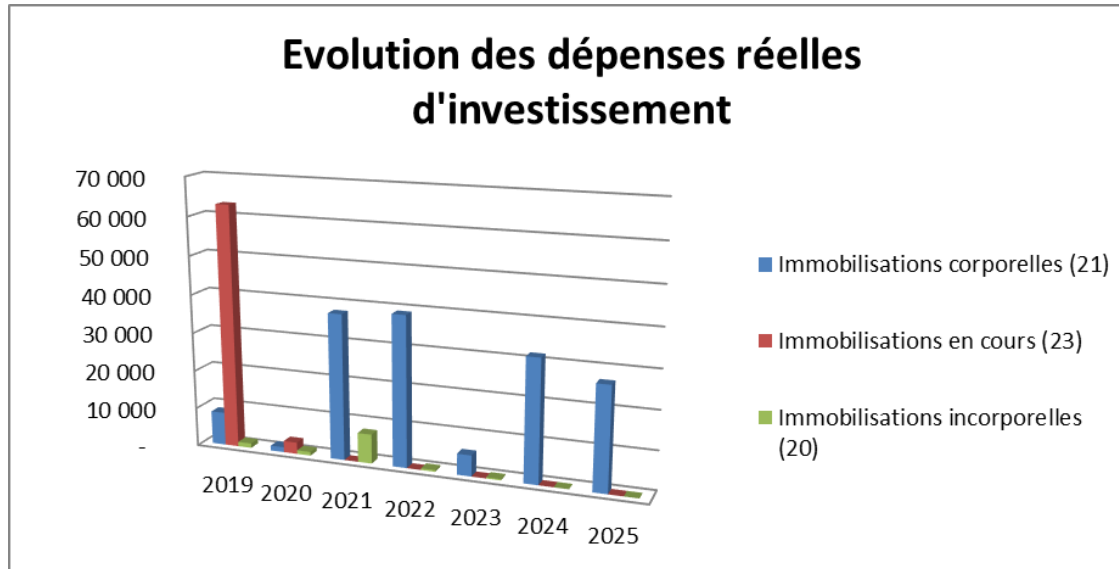
- Pour la crèche : 11 386,00 €, le montant se ventile comme suit :

- ▶ 8 190,80 € : travaux pour les sanitaires dans le cadre de l'adaptation des locaux de la crèche pour se mettre en conformité à la réglementation de la petite enfance (RAR 2024)
- ▶ 2 901,29 € : mobilier, lecteur CD et vaisselle (pour se mettre en conformité avec la loi Egalim, la vaisselle ne doit plus être en plastique)
- ▶ 294 € pour du matériel pédagogique

- Pour le RPE : 15 478,24 €

Il s'agit de mobilier et matériel pédagogique pour pouvoir mettre en place les ateliers itinérants dans toutes les communes membres du RPE, conformément au choix des communes lors de l'extension du périmètre pluricommunal.

Il n'y a pas de restes à réaliser à reporter cette année.



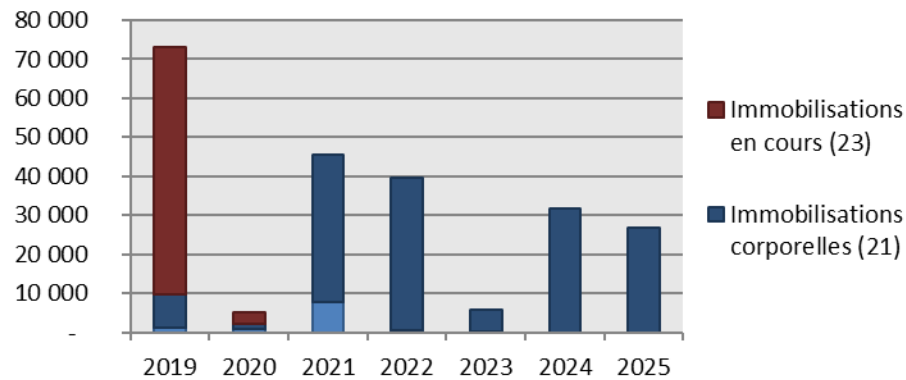
Mouvements réels – euros par habitant

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT par habitant	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rappel de la population	7834	7923	8203	8235	8268	8349	8373	8313
Immobilisations incorporelles (20)		0,15	0,12	0,93	0,05	0,04	-	-
Immobilisations corporelles (21)	6,43	1,09	0,17	4,96	4,72	0,65	3,79	3,23
Immobilisations en cours (23)	50,51	7,96	0,38	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières (27)	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	56,94	9,20	0,66	5,89	4,78	0,69	3,79	3,23

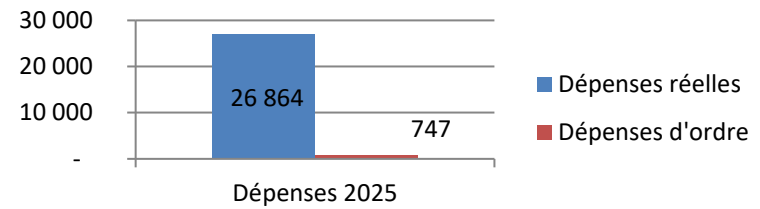
Structure des dépenses réelles

REPARTITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT par chapitre	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Immobilisations incorporelles (20)			18,15%	16,78%	1,13%	5,47%	0,00%	0,00%
Immobilisations corporelles (21)	11,30%	1,62%	24,85%	83,22%	98,87%	94,53%	100,00%	100,00%
Immobilisations en cours (23)	88,70%	11,87%	57,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Autres immobilisations financières (27)	0,00%	86,51%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

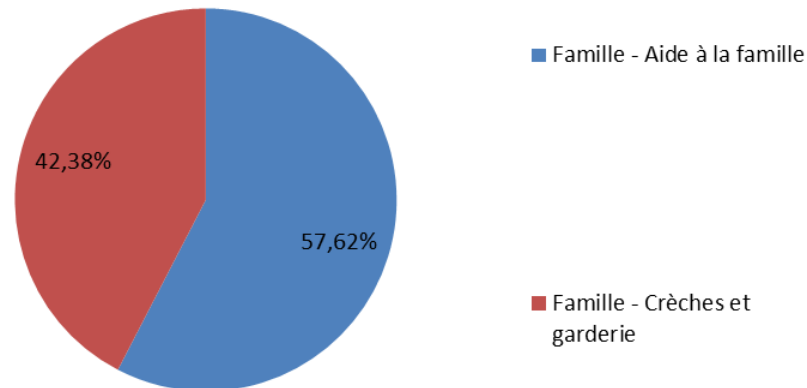
Répartitions des dépenses réelles d'investissement



Dépenses d'investissement Réelles / Ordre



Répartition des dépenses par secteur

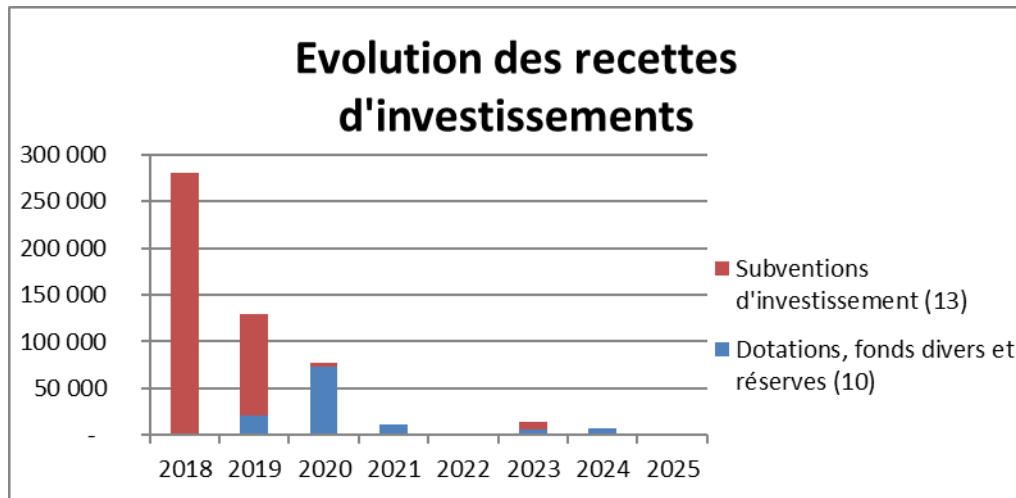


Les recettes

Mouvements réels - euros courants

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT par chapitre	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotations, fonds divers et réserves (10)	1 205	20 873	73 173	11 089	863	6 201	6 403	891
Subventions d'investissement (13)	279 460	108 340	4 000	-	-	7 650	-	-
TOTAL	280 665	129 213	77 173	11 089	863	13 851	6 403	891

Les recettes réelles sont constituées du FCTVA pour 891,15 € correspondant à la TVA des investissements faits en 2023.

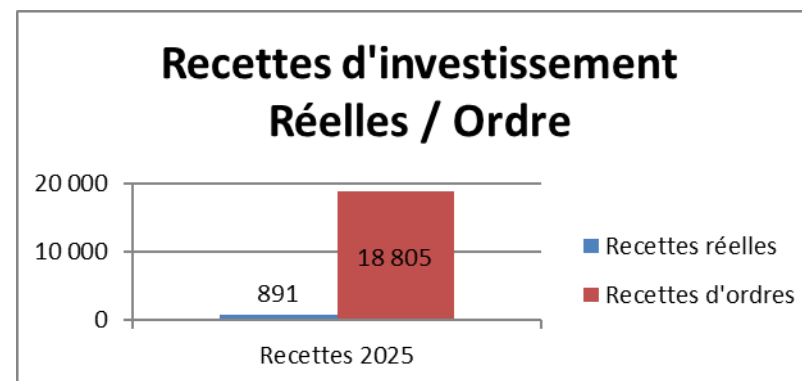
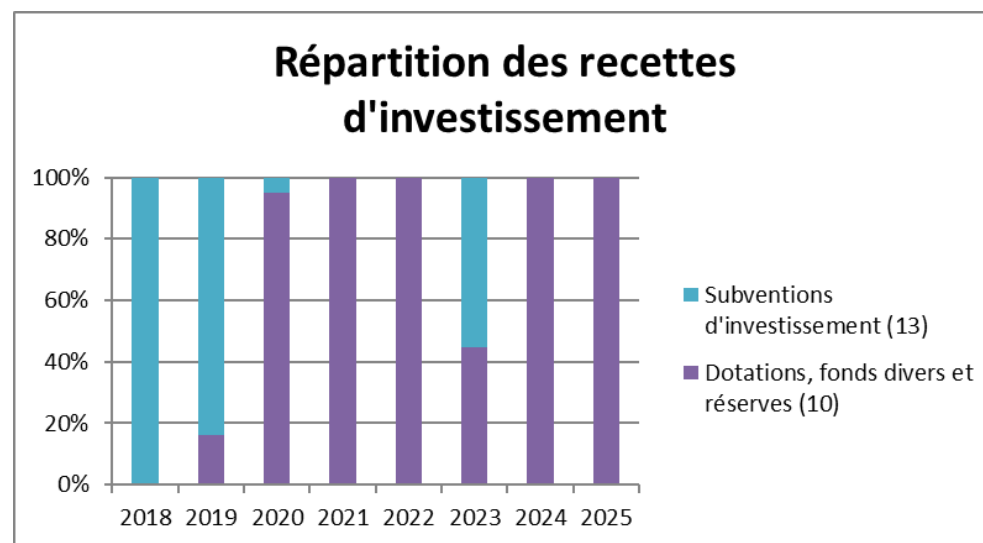


Mouvements réels – euros par habitant

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT par habitant	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rappel de la population	7834	7923	8203	8235	8268	8349	8373	8313
Dotations, fonds divers et réserves (10)	0	2,63	8,92	1,35	0,10	0,74	0,76	0,11
Subventions d'investissement (13)	36	13,67	0,49	-	-	0,92	-	-
TOTAL	35,83	16,31	9,41	1,35	0,10	1,66	0,76	0,11

Structure des recettes réelles

REPARTITION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT par chapitre	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotations, fonds divers et réserves (10)	0,429%	16,154%	94,817%	100,000%	100,000%	44,770%	100,000%	100,000%
Subventions d'investissement (13)	99,571%	83,846%	5,183%	0,000%	0,000%	55,230%	0,000%	0,000%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%



Répartition des recettes par secteur

